



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE OYRE
SEANCE du LUNDI 28 JUIN 2021

N°2021-22

L'an deux mille vingt et un et le lundi 28 juin à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

Date de la Convocation : 22/06/2021

Date d’Affichage : 22/06/2021

Présents : Mesdames Christelle BEGEAULT, Valérie BRISSAUD, Christelle FROMENTEAU, Florence GUILLEMOTO, Noëlla ROBIN, Messieurs Thierry BAILLOUX, Alain BESNAULT, Loïc CHATILLON, Francis CHEDOZEAU, Alexandre FRESNEAU, Tony GRENET, Yoane MARTINIERE, Géry WIBAUX.

Absents excusés : Mme Nathalie FILLATRE donne son pouvoir à Mme Florence GUILLEMOTO,
Mme Jeanine PASCAULT donne son pouvoir à M. Géry WIBAUX,

Secrétaire : M. Francis CHEDOZEAU

Nombre de membres afférents au CM : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 13 + 2 pouvoirs.

Objet de la délibération : Signature d'un contrat pour une ligne de Trésorerie

Dans l'attente des subventions et dotations de l'État pour le financement des opérations d'investissement, Monsieur le Maire explique avoir sollicité le Crédit Agricole pour le renouvellement de la ligne de trésorerie sur l'année 2021-2022, pour un montant de 150 000 €.

Il rappelle que le précédent contrat signé avec le Crédit Agricole expirera le 17 juillet 2021 et que la ligne de trésorerie n'a pas été utilisée sur l'année 2020-2021.

L'offre proposée :

- *Montant* : 150.000,00 €

- *Durée* : 12 mois

- *Taux* : EURIBOR 3 Mois moyenné avec un taux plancher 0,00 % + marge de 0,84 %.

- *Commission d'engagement* : 225€, 0,15 % du montant total de la ligne avec un minimum de perception de 120€. (Prélevé par débit d'office sans mandatement préalable à la prise d'effet du contrat).

APRÈS EXPOSÉ ET DELIBERATION, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés :

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat avec le Crédit Agricole pour l'année 2021-2022.

Au Registre sont les signatures,
Pour Copie conforme,
En Mairie, le 28 juin 2021



Le Maire, Géry WIBAUX

Géry Wibaux

AR PREFECTURE

086-218601862-20210628-D2021_22-DE
Regu le 29/06/2021